

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h15, le 1^{er} juin 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Marielle Émond, greffière adjointe et trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h15. Monsieur le Maire souhaite la Bienvenue à tous et souligne l'évènement de la « Semaine de la municipalité ».

RÉS.01.06.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en retirant le point suivant :

21. Rés. Autoriser l'achat de pièces pour chargeur / W.Côté & Fils Ltée – 3 336.24\$ + transport + tx – Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.02.06.15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 7 MAI 2015

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du 4 mai 2015 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du 7 mai 2015 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Mme Marielle Émond, greffière adjointe, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

RÉS.03.06.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6281 à #6309** ainsi que **#28533 à #28581**, pour un montant total de **188 567.23\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2015

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière du 30 avril 2015 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.06.15

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2015 – CLUB OPTIMISTE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que **le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, le **protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste de Cap-Chat** relativement à l'utilisation de la halte routière, et ce, pour la tenue des différentes activités de la Fête nationale du Québec qui se dérouleront du 22 au 25 juin 2015.

ADOPTÉ

RÉS.05.06.15

ACCEPTER OFFRE DE SERVICES POUR VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES – COMPTEURS / ENDRESS + HAUSER – 3 075.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de services présentée par la firme **Endress + Hauser**, au montant de **3 075.\$ + taxes**, concernant la **vérification annuelle des débitmètres/compteurs** dans le cadre du Programme du MAMOT/MDELCC; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.06.06.15

ACCEPTATION ET FINANCEMENT DU PROJET FAIR 2015 / PART. FIN. VILLE – 2 222.\$ / SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** un projet dans le cadre du programme « **Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine** », pour un montant de l'ordre de **22 222.\$**, dont la **participation financière municipale de 2 222.\$** est prélevée au **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que **le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer** tous les **documents** relatifs audit programme FAIR 2015.

La **trésorière** est autorisée à **préparer** et à **signer** les **demandes de réclamation** relatives audit programme FAIR 2015.

ADOPTÉ

RÉS.07.06.15

AUTORISER LA DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI / MATRICULE 5938-84-9672

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **demande d'extension de délai** du matricule # 5938-84-9672 dont l'échéance pour la réalisation de tous les travaux à effectuer est fixée au 30 juin 2017.

ADOPTÉ

RÉS.08.06.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR VÉRIFICATION ET RÉPARATION POMPE PUIITS #1 / DICKNER INC. – 5 713.34\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (BT11002173 du 01-05-2015)** de **Dickner Inc.**, au montant de **5 713.34\$ + taxes**, relative à la vérification et à la réparation de la pompe du puits #1; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.09.06.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES STERLING / CENTRE DU CAMION DENIS INC. – 3 871.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (WE94591 du 12-05-2015)** du **Centre du camion Denis Inc.**, au montant de **3 871.\$ + taxes**, concernant la réparation du camion 10 roues Sterling; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.10.06.15

ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT / 76 721.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « **Budget amendé 2015** » de l'**Office municipal d'habitation de Cap-Chat** daté du 5 mai 2015 et reçu à la municipalité le 21 mai 2015, dont la **participation financière municipale s'élève à 76 721.\$**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.11.06.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ENTENTE SERVICE INCENDIE / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 9 389.28\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'entente relative au service incendie intervenue avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT le rapport des événements déposé à la municipalité pour l'assistance reçue par le Service incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (#257 du 20-05-2015)**, de la **Ville de Sainte-Anne-des-Monts**, au montant de **9 389.28\$**, pour les services rendus en matière d'incendie; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.12.06.15

ACCEPTER CESSION D'UNE REMORQUE 2005 / CORP. DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la **cession d'une remorque 2005**, immatriculé RX14343-9, propriété de la Corporation de Développement Cap-Chat 2001.

ADOPTÉ

RÉS.13.06.15

AUTORISER SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2015 – PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS / VILLE-OMH-ÉCOLE DE L'ESCABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat ainsi que l'école de L'Escabelle administrent des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE même si elles ont des objectifs et des buts distincts, elles emploient des ressources matérielles et humaines semblables;

CONSIDÉRANT QU'il est possible et même souhaitable que ces équipements soient utilisés, dans la mesure du possible, de façon maximale;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide des besoins, dans le domaine des sports et des loisirs, tant au niveau des locaux que des équipements nécessaires à l'organisme, à la tenue d'activités et d'un camp de jour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **signature du protocole d'entente** à intervenir avec l'école de L'Escabelle et l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat *favorisant l'utilisation de certains équipements sportifs en vue de l'organisation d'activités socioculturelles et sportives destinées à leurs clientèles respectives*, et ce, dans le cadre de leurs activités reconnues.

Il est, de plus, résolu que Messieurs **JUDES LANDRY** et **KEVEN GAUTHIER**, respectivement maire et directeur général – greffier de ladite municipalité, soient et sont autorisés à **signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties**.

ADOPTÉ

RÉS.14.06.15

AUTORISER DEMANDE D'APPUI « PROJET DE RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE » / UQAR

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DÉCIDE** d'appuyer le « **Projet de réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière** » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉ

RÉS.15.06.15

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU « PROJET LOISIRS CAP-CHAT » ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite mettre tous les efforts afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens en accordant des loisirs à la population;

CONSIDÉRANT QU'un service d'animation en loisir devient un outil pour contrer différentes problématiques;

CONSIDÉRANT la possibilité de la Ville de Cap-Chat de présenter une demande de soutien financier dans le cadre du projet « *Approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » pour l'embauche d'une ressource en loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** une **demande de soutien financier** au gestionnaire du projet « *Approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » dans le but de mettre en place un service d'animation en loisir dans la municipalité.

Il est, de plus, résolu que **Messieurs Judes Landry et Keven Gauthier**, respectivement maire et directeur général-greffier, **soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente** à intervenir avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉ

RÉS.16.06.15

AUTORISER MARQUAGE DE RUES / MULTI-LIGNES DE L'EST – 230.\$/KM + MOBILISATION + TX / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la firme « **Multi-Lignes de l'Est** » de Rimouski, à **procéder au marquage** (ligne simple continue jaune) de certaines rues de la municipalité, pour une distance de **12,2 kilomètres**, au prix de **230.\$/km + taxes (+ mobilisation de 386.\$ s'il y a lieu)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.17.06.15

AUTORISER RÉPARATION (CIRCLE) DE NIVELEUSE / STRONGCO – 2 328.35\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de pièces de la Cie Strongco, pour un montant de l'ordre de **2 328.35\$+ taxes**, pour la réparation (circle) de la niveleuse; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.18.06.15

AUTORISER L'ACHAT D'ASPHALTE FROID –TOP MIX ± 37 T.M. / BAUVAL TECH-MIX – 147.74\$ + TX – F.A.B. CAP-CHAT – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de **± 37 tonnes métriques d'asphalte froid** « Top Mix » de la Cie **Bauval Tech-Mix**, au coût de **147.74\$ + taxes / tonne métrique (F.A.B. Cap-Chat)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.19.06.15

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ (2014-2018) ET DES MODALITÉS DU « GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 »

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité **APPROUVE** le contenu et **AUTORISE** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28.\$** par habitant par année, soit un total de **112.\$** par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21h15 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

MARIELLE ÉMOND
GREFFIÈRE ADJOINTE